

AMAP

Mail :

VIANDE Bio BOVINE / CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISON 2011-2012

Entre l'adhérent

de l'association

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tel :

Mail :

et le producteur :

SCEA Mille Fleurs

Jos de Wildt & Ernestine Morsink

Fouillat

63810 Cros

04 73 22 25 10

milfleurs@free.fr

Ce contrat instaure un partenariat avec la SCEA Mille Fleurs représentée par Jos de Wildt et Ernestine Morsink, éleveurs dans le Puy de Dôme. En adhérant à ce contrat, nous préachetons de la viande, manifestons notre solidarité envers des producteurs engagés dans une démarche biologique et contribuons à faire vivre des exploitations respectueuses de l'environnement. Nous aidons de ce fait nos producteurs partenaires à mieux gérer leur volume de production et consommons de la viande dont nous connaissons la provenance et les méthodes d'élevage.

1. Les signataires du présent contrat s'engagent :

A respecter les principes et engagements définis dans la Charte des Amap (*disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau Amap Ile-de-France*), à savoir :

a. Engagements de l'adhérent :

- pré-financer la production
- chercher à découvrir la réalité de la vie aux « Mille fleurs » à travers l'échange au moment de livraison, par la lecture de newsletters, l'échange par mail ou se rendre sur la ferme pendant la saison d'engagement, pour une visite sur rendez-vous, ou un long week-end.
- mentionner au producteur partenaire et aux autres membres de l'AMAP ses (in)satisfactions
- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et ses absences (vacances...) aux distributions
- trouver un remplaçant (qui devra adhérer à l'AMAP) s'il souhaite se désengager en cours de saison
- respecter les statuts et le règlement intérieur de l'AMAP «Le Panier Vanvéen.»
- être à jour dans son assurance responsabilité civile.

b. Engagements du producteur:

- livrer des produits de qualité, frais de sa ferme : la chaîne du froid n'est jamais rompue.
- être présent lors des livraisons.
- envoient des newsletters régulièrement et tiennent à jour leur site web:
<http://milfleurs.free.fr/index.html>
- accueillir des visites sur sa ferme sur rendez vous, ou partager la vie quotidienne de la ferme pendant un long week-end.
- répondre aux questions par mail, téléphone, ou animer des mini conférences ou des ateliers
- être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

c. Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Toutefois et seulement **en cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc...), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique : seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et, si besoin, un représentant du réseau AMAP Ile de France, qui évalueront le bien fondé des modifications à apporter.

2. La part de l'élevage :

- Qualité : Certifié agriculture biologique N° Licence 2011-60031
- **le panier total de l'année est composé de 4 colis autour de 5 à 6 kg.** Chaque colis contient un assortiment complet des différentes parties de l'animal. Dans le colis, chaque morceau est emballé individuellement et sous vide, étiqueté avec le nom, le poids et l'origine du morceau.
- La viande se conserve une dizaine de jours au frais et se congèle bien.
- le producteur s'engage à venir **4 fois dans l'année**
- 4 dates prévues : 27 septembre 2011, 29 novembre 2011,
13 mars 2012, 22 mai 2012
- **le poids des livraisons sera variable ; le prix est calculé en fonction du poids**

3. Prix du panier et modalité de règlement :

- **panier au prix moyen pour 4 livraisons est de 360 €€**
- (17,50 x 5,14 kg = 90€ le colis, soit un total de 90 € x 4 distributions = **360€**)
- **Ce montant sera ajusté en fin de saison en fonction de la somme des prix des 4 distributions.**
- Une comptabilité sera tenue à chaque distribution, le prix d'un carton variant selon son poids et sa variété.

:
Définitions

Veau de 6-7mois : veau mâle ou femelle de 6 à 7 mois qui a vécu une vie naturelle avec sa mère dans le troupeau

Broutard : veau mâle entre 10 et 18 mois qui a vécu une vie naturelle avec sa mère dans le troupeau

Génisse : une femelle entre 7 mois et 4 ans, qui n'a pas encore vêlée. idem

Taurillon : mâle non castré entre 24 mois et 3 ans idem

Prix 2011 au kg selon la variété :

Veau mâle ou femelle de 6 à 7 mois (disponibilité exceptionnelle) 20,50 € le kg soit 102.50 € les 5 kg

Broutard et Génisse entre 10 et 18 mois: 18,50 € le kg soit 92.50 € les 5 kg

Broutard et Génisse entre 18 et 24 mois: 17,50 € le kg soit 87.50 € les 5 kg

Taurillon et grande Génisse : 16,50 € le kg soit 82,50 € les 5 kg

Prix 2012 au kilo : les prix de 2011 seront maintenus, **sauf** si les conséquences de la sécheresse nécessitent vraiment une augmentation. Dans ce cas les prix seront augmentés exceptionnellement (uniquement pour 2012) avec un maximum d'un € de kilo.

Je m'engage pour 4 livraisons pour les semaines

Le règlement par chèque est établi à l'ordre de "**mille fleurs**".

Les chèques seront donnés au représentant de l'AMAP. Celui-ci les garde et en remet un au producteur après chaque livraison.

	N° du chèque	Montant	Date de dépôt du chèque
Chèque 1		90€	Après la distribution de 27septembre
Chèque 2		90€	Après la distribution de 29 novembre
Chèque 3		90€	Après la distribution de 13 mars
Chèque 4		90€	Après la distribution de 22 mai

Fin de saison : Ajustement du montant en fonction de la somme des prix des 4 distributions.

4. Partage des viandes :

Les paniers seront livrés sur le lieu de distribution de l'Amap .

La distribution se fera le **mardi**, entre 20h15 et 21h15

Fait à, le2011 , en 3 exemplaires.

Signature de l'adhérent

Signature du producteur

Signature d'un membre de
l'association